

<b>PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 OCTOBRE 2025</b>
Membres du Conseil Municipal
En exercice : 19
Présents : 17
Pouvoirs : 01
Absent : 01
Date de la convocation
30/09/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 08 octobre 2025 à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Franck SARRE, Maire.

**Présents :**

Franck SARRE, Céline BORDIER, Marion CUVELIER, Isabelle DELEVOYE, Christelle DESCAMPS, Valérie DUBOIS, Émilie DUHAMEL, Alain DUTHOIT, Sophie FENOT, Catherine GERARD, Thierry HERMAN, Damien LEZAIRO, Lionel TRÉHAUT, Stéphanie SERGENT, Michel VERHAEGHE, Doriane WYTS, Hervé ZEIGHEM.

**Procuration :**

Laurent DESQUIENS donne pouvoir à Christelle DESCAMPS

**Absent :** Jean-Luc DELPORTE

**Secrétaire de séance :** Michel VERHAEGHE

**1 – Désignation du secrétaire de séance**

Monsieur Michel Verhaeghe a été désigné secrétaire de séance

**2- Présentation bilan activité de Pévèle Carembault**

Monsieur Dupont et Madame Dubost sont venus présenter le bilan d'activité 2024 de la Communauté de Communes Pévèle Carembault, qui retrace les principales actions réalisées sur le territoire. Les principaux éléments financiers de la CCPC ont également été présentés. Le rapport met notamment en avant l'installation des services communautaires dans les locaux rénovés de l'ancienne usine AGFA. La CCPC a également déployé plusieurs initiatives autour de la gestion des déchets, telles que l'organisation d'ateliers de compostage et le développement de l'application « Mes déchets Pévèle Carembault », largement utilisée par les habitants de Bourghelles. Le projet de création d'une cantine territoriale, visant à soutenir l'agriculture locale dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT niveau 2), figure parmi les avancées majeures. Par ailleurs, des aides sont proposées aux jeunes des communes membres pour l'obtention du BAFA. Il est rappelé que les associations de Bourghelles, comme l'Harmonie et Bourghelles en Fête, peuvent bénéficier de subventions intercommunales pour leurs événements. Enfin, l'année 2024 a marqué les 10 ans de la CCPC, célébrés par de nombreuses animations sur l'ensemble du territoire.

**3- Présentation par le Conseil Des Jeunes du projet d'installation d'une boîte à livres**

Dans le cadre de leur mandat, certains membres du Conseil des Jeunes (CDJ) sont venus présenter un projet visant à installer une boîte à livres au jardin LPO près du cimetière. Une boîte à livres est une petite bibliothèque en libre accès où chacun peut déposer ou emprunter des livres gratuitement, favorisant ainsi le partage et l'échange de lecture entre les habitants de la commune. Ce projet a été concrétisé avec l'aide d'un adulte qui s'est appuyé sur une ancienne armoire électrique, celui-ci est soumis à l'approbation du conseil municipal qui les félicite et les assurent de leur soutien

#### **4- Approbation du précédent compte-rendu**

Le compte rendu précédent a été adopté par 15 voix favorables et 3 abstentions (Catherine Gérard ; Sophie Fenot ; Marion Cuvelier).

#### **5- Installation d'une boîte à livre**

À la suite de la présentation du Conseil des Jeunes (point 3 du procès-verbal), le conseil municipal autorise le Conseil des Jeunes à poursuivre la réalisation de leur projet.

#### **6- Projet Pumptrack**

Monsieur le Maire et Madame Bordier présentent un pumptrack situé sur la commune d'Aix-en-Pévèle, qui pourrait servir de modèle pour la réalisation d'un pumptrack sur le terrain communal situé près du parking de l'ancienne école (parking Jaurès). Monsieur le Maire propose de solliciter un nouveau devis auprès de l'entreprise Terenvie. Il sollicite l'avis du conseil municipal sur ce projet ainsi que l'autorisation de déposer des demandes de subventions auprès des organismes compétents dès l'ouverture des appels à projets, prévue généralement autour de mars 2026, afin de financer ce projet. Le conseil municipal autorise, par 17 voix pour et 1 abstention (Sophie Fenot), Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour relancer ce projet et solliciter l'obtention des financements pour la concrétisation de celui-ci.

#### **7-Modification de la délibération nature et durée des autorisations spéciales d'absence à la demande de la préfecture**

La préfecture a demandé le retrait de la délibération relative aux autorisations spéciales d'absences, adoptée le 5 juin 2025. Après avoir procéder à la modification des articles juridiques de cette délibération. Nous solliciterons de nouveau le comité social territorial pour pouvoir redélibérer.

Le conseil municipal approuve cette décision à l'unanimité.

#### **8- Convention de financement liaison Bourghelles-Wannehain**

Monsieur Dutheoit informe le conseil municipal que la Communauté de Communes Pévèle Carembault (CCPC) nous a transmis une convention de règlement d'un montant de 13 155,82 € relatif aux travaux d'aménagement d'une piste cyclable réalisés en 2021 entre Bourghelles et Wannehain. Comme cette somme n'a pas été prévue au budget 2025, la commune n'ayant pas été informée de cette convention auparavant et la CCPC n'ayant adressé cette demande que récemment, un paiement sur l'année 2026 est envisagé.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver le règlement de cette somme, qui correspond à la part due par la commune, déduction faite de la part déductible de la CCPC (32,48 %) et des subventions obtenues (53,60 %).

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

#### **9- Consultation sur le projet de classement des secteurs pavés de Paris-Roubaix et son vélodrome**

Monsieur le Maire présente la convention reçue, soumise à l'approbation du conseil municipal, relative au classement des secteurs pavés de Paris-Roubaix et de son vélodrome. Ce classement a pour objectif de protéger ces voies pavées, véritables patrimoines historique et sportif, en encadrant rigoureusement les travaux et en évitant toute modification susceptible de dénaturer leur authenticité, notamment le goudronnage.

Pour Bourghelles, deux secteurs pavés sont concernés, ils se situent sur les axes Bourghelles–Cyoing et Bourghelles–Wannehain.

Ce classement vise à garantir une gestion durable et respectueuse de ces pavés, avec des engagements clairs concernant leur entretien, afin de préserver leur état d'origine et leur intégrité pour les générations à venir.

Le conseil municipal se prononce favorablement à l'unanimité sur cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer, ainsi que tous les documents afférents.

## **10- Création d'une brigade Intercommunale de l'environnement (BIE)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Communauté de Communes Pévèle Carembault (CCPC) prévoit de recruter deux gardes champêtres pour intervenir sur l'ensemble des 38 communes du territoire.

Les gardes champêtres auront pour missions principales la surveillance et la prévention des infractions liées à la tranquillité publique, à la protection de l'environnement, à la gestion des déchets sauvages, à la prévention des feux ainsi qu'à la protection du patrimoine naturel et rural.

Plusieurs questions sont soulevées quant à l'organisation de leur intervention sur un secteur aussi étendu, ainsi que sur la mise en place éventuelle d'un numéro dédié permettant aux habitants ou aux collectivités de signaler les infractions relevant de leur compétence.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de recrutement de ces deux agents par la CCPC.

## **11 – Affiliation au CDG 59 du Syndicat Mixte des ports intérieurs du canal Seine-Nord Europe à partir du 1er janvier 2026**

Cette nouvelle adhésion au CDG59 est soumise à l'approbation des communes membres.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'affiliation du Syndicat Mixte des Ports Intérieurs du Canal Seine-Nord Europe au CDG59, à compter du 1er janvier 2026.

## **12- Convention de partenariat santé avec le CDG59**

Dans le cadre de la mise en place de la mutuelle santé pour les agents de la collectivité, avec une participation employeur de 15 € par agent adhérent, Monsieur le Maire soumet au conseil municipal la convention de santé proposée par le CDG59.

Cette convention a pour objectif d'encadrer la gestion de la complémentaire santé des agents en s'appuyant sur l'expertise du Centre de Gestion du Nord (CDG59). En tant qu'organisme dédié à l'accompagnement des collectivités territoriales, le CDG59 offre une gestion harmonisée, conforme aux exigences réglementaires, ainsi qu'une couverture collective avantageuse pour les agents.

Opter pour le CDG59 permet également de bénéficier d'une meilleure mutualisation des risques, de tarifs négociés et d'un suivi personnalisé des contrats, facilitant ainsi les démarches administratives pour la commune.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la signature de cette convention avec le CDG59 ainsi que l'ensemble des documents afférents.

## **13- Contrat à durée déterminée d'un agent contractuel pour un accroissement temporaire d'activité**

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour procéder au recrutement d'agents contractuels sur la base d'un contrat d'accroissement temporaire d'activité afin d'assurer la continuité du service.

Il précise qu'il est également nécessaire de prolonger l'un des contrats en cours afin de pallier la démission d'un agent et d'établir un arrêté de vacataire pour effectuer le ménage de l'école des Valettes pendant les vacances scolaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le recrutement d'un agent sur la base d'un contrat d'accroissement temporaire d'activité, la prolongation du contrat en cours pour assurer la continuité du service ainsi que l'établissement d'un arrêté de vacataire pour le ménage de l'école des Valettes durant les périodes de vacances scolaires.

#### **14- Préemption pour l'acquisition d'une parcelle Rue Raymond Poincaré**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une opportunité de préemption se présente pour la parcelle cadastrée B1271, située rue Raymond Poincaré, dans le cadre d'une succession.

Cette parcelle, autrefois propriété de la commune, avait été vendue aux propriétaires aujourd'hui décédés et n'a jamais été construite. Elle est actuellement classée en zone inondable et inscrite au Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) depuis l'arrêté préfectoral du 2 octobre 2015. En raison de ce classement, toute construction y est strictement interdite.

La parcelle est sur le point d'être cédée à un promoteur ayant acquis l'ensemble des biens appartenant à la famille. Monsieur le Maire souligne que l'exercice du droit de préemption permettrait de récupérer ce bien autrefois communal, plutôt que de le laisser à un tiers qui risquerait de ne pas en assurer l'entretien.

Située à proximité de l'espace « Chico Mendès », cette parcelle offrirait la possibilité de renforcer la trame verte locale, de favoriser le développement de la biodiversité, et de mettre en valeur le site par des aménagements doux tels que la plantation d'arbres ou la création d'un cheminement reliant le site « Chico Mendès » par un passage le long de la rivière. Elle constituerait ainsi un corridor écologique entre les deux espaces.

Conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme, Monsieur le Maire rappelle qu'il est habilité à exercer le droit de préemption au nom de la commune. Il sollicite néanmoins l'avis du conseil municipal, qui, bien que partagé, se déclare majoritairement favorable à l'exercice de ce droit.

#### **15- Aménagement de sécurité au niveau de la rue Edmond Delbassée**

Monsieur Verhaeghe, adjoint aux travaux, informe le conseil municipal que, suite à une rencontre avec Monsieur Legrain, représentant du Département, des dispositions peuvent être prises pour réaménager et élargir le virage situé au niveau du château d'eau, rue Edmond Delbassée.

Cet aménagement vise à améliorer la visibilité et la sécurité dans ce secteur, en particulier pour les tracteurs, les bus et les piétons, qui rencontrent actuellement des difficultés de circulation pour ce croiser. La sécurisation de cette zone est une priorité compte tenu de sa fréquentation.

Monsieur le Maire précise que des devis doivent être réalisés afin de connaître le coût total des travaux. Le Département participera financièrement à l'opération, mais le pourcentage exact de cette prise en charge reste à déterminer.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le principe de réalisation des travaux.

#### **16- Aménagement de sécurité au niveau de la rue Maurice Molhant/Domaine des Aulnois**

Dans la continuité des entretiens avec Monsieur Legrain, et suite à plusieurs interventions des habitants du domaine des Aulnois concernant des accidents lors de la sortie ou de l'entrée dans leur lotissement, une proposition d'aménagement d'un plateau ralentisseur est envisagée au niveau de la ferme, juste au-dessus du domaine des Aulnois en direction de Bachy.

Monsieur le Maire ajoute qu'il serait également possible et souhaitable de renforcer la signalétique d'interdiction de dépasser et d'aménager une bande blanche rigide ainsi que la pose de plots afin de résoudre ce problème et de renforcer la sécurité des usagers sortant des Aulnois et empruntant cette route.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le principe de réalisation de ces travaux.

#### **17- Remplacement de deux jeux pour enfants**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les équipements de jeux situés place de la Liberté présentent un état de dégradation avancé. Il propose au conseil de procéder au remplacement de deux jeux dans le cadre des travaux actuellement en cours.

Des devis seront sollicités auprès d'entreprises spécialisées pour évaluer le coût des travaux.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le remplacement de ces deux jeux pour enfants.

## **18- Adhésion Siden-Sian**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les communes suivantes souhaitent adhérer au SIDEN SIAN pour les compétences indiquées :

- Chevregny, Nizy-le-Comte, Pontavert et La Ville-aux-Bois-les-Pontavert pour la compétence « eau potable »
- Pontavert et Concevreux pour la compétence « assainissement collectif »
- Concevreux pour la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines »
- Montigny-en-Ostrevent, Samoussy et Avesnes-le-Sec pour la compétence « défense extérieure contre l'incendie »

Le conseil municipal approuve par 17 voix et une abstention (Thierry Herman) ces adhésions dans les compétences choisies par chacune de ces communes.

**Le secrétaire de séance**

**Michel VERHAEGHE**

**Le Maire**

**Franck SARRE**